

COMPOSITION DU CONSEIL ECOLE COLLEGE 2018-2019

Sa composition, ses missions

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège (ou son adjoint) et par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré (ou le représentant qu'il désigne) dont dépendent les écoles du secteur.

Le nombre de membres siégeant au conseil est laissé à l'appréciation du principal et de l'IEN qui s'assurent d'une composition équilibrée entre le premier et le second degré. Cette volonté de parité vise à stimuler les échanges et actions inter degrés. Il revient aux chefs d'établissement et aux IEN de prévoir une composition apte à représenter au mieux l'école et le collège dont ils ont la charge. Tous les membres possibles du conseil école-collège ne sont pas cités dans l'article D. 401-2 du code de l'éducation, afin de s'adapter à la très grande diversité des organisations scolaires selon les territoires. Sont concernés notamment les directeurs d'école, l'adjoint au chef d'établissement.

Le principal et l'IEN veillent toutefois à ce que le nombre de participants n'obère pas le fonctionnement du conseil.

Présidence :

- IEN
- Proviseur

Membres premier degré :

Titulaires	Suppléants
Directeur : Sébastien AUTIN	
Cycle 1 : Véronique NGUYEN	
Cycle 2 : P. LAUDRIEC	
Cycle 3 : Carine CHERVILLE	Bernadette DELPIEU

Membres second degré :

Titulaires	Suppléants
CPE : ALFONSI Pierre-Paul	
Math : GIORDANO Fabrice	THARREAU Yannick
Lettres : Fabien GIARD	Céline NGUYEN
Langues : Axelle DUPUITS	NGUYEN DUY Caroline
Education musicale/artistique : AUCANTE Laurent	Magali CHAUDEMANCHE
EPS : Yann LE LOUET	Vincent MADAY
Hist et Géo : Cédric RIDEL	DO FLOQUET Valérie